



## Bénéficiaire d'une prime panier repas

Par **Keurk**, le **27/08/2008** à **20:45**

Bonjour,

Je suis salarié dans un syndicat, nous n'avons aucune convention collective, tout se décide en réunion de bureau en ce qui concerne mon contrat de travail.

Je travaille à plus de 25 kms de mon domicile avec une heure de pause pour le repas du midi ( que je prends obligatoirement sur mon lieu de travail, ne pouvant pas rentrer chez moi).

Puis-je bénéficier d'une prime ou ticket restaurant ou autre..., dans ce cas très précis ?

Il n'y a pas de réfectoire, aucune commodité pour prendre mon repas.

Existe t-il un article dans le code du travail sur lequel je pourrais me référer ? merci de me le communiquer et merci pour votre réponse.

Keurk